



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 12 novembre 2024 Délibération n° 2024-27

Objet de la délibération : Modification de la délibération n°2023-19 relative à l'animation du Projet Alimentaire Territorial 2023 – Programme LEADER 2023-2027

Président : Patrick MOLINOZ représenté par Laurence PORTE

Secrétaire de séance : Amandine MONARD

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 28 dont 24 votants

Date de convocation : 5 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Madame Laurence PORTE, 1ère vice-Présidente en l'absence de Patrick MOLINOZ, Président.

Membres présents : Alain BECARD, Mathieu CHARTIER, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON, Aurélio RIBEIRO, Ahmed KELATI (Montbardois) ;
Gérard VERDREAU, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT (Ouche et Montagne) ;
Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Dominique BONDIVENA, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ;
Denis NEAULT, Eveline DELOINCE (Pays d'Arnay-Liernais) ;
Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY (Saulieu) ;
Jean-Michel PÉTRÉAU, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Yves BILBOT, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Gilbert THOREY (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Martine EAP-DUPIN, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE RENOT (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Le Pays Auxois Morvan a été labellisé Projet Alimentaire Territorial de niveau 1 en juin 2021.

Une animation a été mise en place dès 2019 afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet alimentaire territorial. Pour l'année 2023, le Pays a décidé d'accentuer son travail autour de l'alimentation de proximité, en lien notamment avec le Contrat Local de Santé, dans le cadre de la mise en œuvre d'actions autour de la prévention-nutrition, et d'éducation et de sensibilisation aux productions locales.

En plus de l'agent dédié à temps complet sur l'animation du PAT, à compter du 01/04/2023, le Pays mobilise 0,6 ETP supplémentaire sur cette mission.

Cette animation supplémentaire permet de mettre en place des actions d'accompagnement des porteurs de projets et de présentation d'études et de valorisation de la démarche Productions Auxois Morvan Naturellement. Pour mémoire le poste à temps plein de l'animation PAT a été financé via le programme LEADER 2014-2022 du Pays Auxois Morvan et ne fait pas l'objet de cette demande de subvention.

A la suite de nouvelles dispositions réglementaires, il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Frais salariaux	30 113,08 €	LEADER	80,00 %	27 704,03 €
Coûts indirects	4 516,96 €	Contrepartie Régionale Associée - CRBFC	20,00 €	6 926,01 €
Total	34 630,04 €	Total	100 %	34 630,04 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

- 1) Précise que ce projet s'inscrit en section de fonctionnement ;
- 2) Valide le projet et le plan de financement ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 4) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale associée au programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 5) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 6) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 7) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 021-200048544-20241112-2024_27-DE

3

S²LOW

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,

Madame la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté,

Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.